

4.3. Hivernage d'une colonie

Pour une colonie, l'hiver est une saison critique. Pour bien pouvoir la surmonter, il faut des abeilles saines, des colonies fortes et suffisamment de réserves de nourriture pour plusieurs mois. L'apiculteur prend déjà tôt dans l'année les mesures nécessaires pour un bon hivernage de ses abeilles. Un nourrissage durable (aide-mémoire Nourrissage 4.2.) et l'application rigoureuse du [Concept de traitement antivarroa](#) est nécessaire. Idem en ce qui concerne une bonne gestion des colonies (aide-mémoire Sélection 4.7.) – seules des colonies fortes, saines et en ordre de reine doivent être mises en hivernage. Vous trouvez les aide-mémoire mentionnés et le concept varroa sur www.abeilles.ch/aidememoire.

But :

Faire sortir des colonies saines de l'hiver.

Procédure :

Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Floraison	
				Perce-neige	Saule marsault
	Resserrer	Apposer le grillage antisouris	Traitement hivernal	Contrôle de nourriture, au besoin donner pâte de nourrissage	Vérifier que les reines sont en train de pondre
	Eventuel nourrissage final		Contrôler la circulation et l'apport d'air		Resserrer
	Regrouper de petites colonies saines				
	Remplacement de vieilles reines				

L'application correcte du [concept varroa](#) est déterminante pour disposer d'abeilles d'hiver en bonne santé. Pour ce faire, l'exécution en temps opportun du traitement estival et le contrôle de l'infestation de varroa sont particulièrement importants.

Une évaluation et sélection des colonies ([aide-mémoire 4.7.](#)) est nécessaire durant toute l'année. Les colonies faibles doivent être éliminées en permanence. Veiller à ce point important tout particulièrement avant le nourrissage suivant la récolte de miel (fin juillet – début août). Regrouper en septembre/octobre de petites colonies saines afin qu'elles soient suffisamment fortes pour affronter l'hiver. En automne et/ou au printemps, il est également important d'adapter le nombre de cadres à la force de la colonie.

Ne faites hiverner que des colonies fortes, saines avec des reines en train de pondre et contrôlez l'âge des reines. Elles ne devraient pas avoir plus de deux ans. Il est recommandé de procéder à un regroupement au moyen de jeunes colonies existantes ou de remplacer une vieille reine par une jeune, à fin septembre ou en octobre. Si à fin octobre, vos colonies n'atteignent pas une taille de 5 cadres bien occupés (soit env. 5'000 abeilles), il faut encore les regrouper.



Colonie forte en ruche divisible après une nuit froide

Pour que suffisamment d'air circule dans la ruche, ouvrir les trous de vol en novembre et les protéger contre l'intrusion de souris. Laisser les fonds ouverts dans une ruche divisible permet d'éviter une accumulation d'humidité (rayons gris, moisis).



Rayons moisis



Du moisi dans une ruche humide

Dans une ruche suisse, par basses températures, il faut ôter la cale et soulever légèrement le dernier couvre-cadre près de la fenêtre pour que l'air puisse circuler.

Veillez à exécuter correctement le traitement hivernal antivarroa en l'absence de couvain (www.abeilles.ch/varroa, aide-mémoire 1.3.1. – 1.3.4.)

Pendant la floraison de la perce-neige, il est temps de procéder au premier contrôle de nourriture de l'année. Remplacer les cadres de nourriture vides par des pleins (approcher les plus éloignés vers le nid à couvain ou donner aux colonies leurs propres cadres de réserve) ou y déposer de la pâte de nourrissage (au-dessus de la grappe d'hivernage). Vous trouverez des détails sur le nourrissage dans [l'aide-mémoire 4.2.](#)